

La Gazette du SNPAC

AVRIL-MAI-JUIN 2002

TRIMESTRIEL

NUMÉRO 19



Pr J-F Mattei :
Ministre de la Santé



Vendredi 15 novembre 2002 :
6ème Forum du SNPAC

Journée de mobilisation :
25 avril 2002



LE MOT DU PRESIDENT ...



Adresse :

**SNPAC,
17 rue de la Bluterle,
94370 Sucy en Brie.**

<http://www.snpac.fr>

✉ : snpac @ snpac.fr



**06.60.58.51.48
06.70.03.71.10
06.62.79.45.97**



01.45.17.52.73

La Gazette du SNPAC :

Directeur de la
publication :
J. Amhis.

Rédacteur en chef :
H.J. Tawil

Comité de rédaction :
M. Amour, A. Mdahfar,
S. Bramli, E. Bogossian,
S. Dalkilic, F. Daoudi,
G. Darabu, M. Kassem,
M. Jamali, K. Kerrou,
M. Micheri, M.
Oudjhani, J. Sunda.

Impression : Thyssen
Impression, 91 Orsay.

N° de commission
paritaire :
0900S05332.

ISSN : 1292-2277



Cher(es) ami(e)s,

Je vous remercie de m'avoir confié la présidence du SNPAC. J'ai la difficile tâche de succéder à mes prédécesseurs, les docteurs AMHIS et TAWIL qui, tous deux, ont beaucoup contribué à l'évolution du dossier « PADHUE ».

Le président fondateur, le docteur AMHIS, est parvenu à donner une image et une crédibilité au SNPAC, et l'a fait accepter auprès des différentes institutions ainsi qu'auprès de la tutelle comme un syndicat de propositions.

Le docteur TAWIL, quant à lui, a accompagné la loi CMU, loi qui a permis, à ce jour, à plus de 5000 PADHUE d'obtenir l'autorisation d'exercer la médecine en France, et, pour bon nombre d'entre eux, l'accession au statut de praticien hospitalier. Il a également ouvert le syndicat à tous les « Praticiens » à diplômés hors union européennes.

Voilà 6 ans que le SNPAC a été créée. Nous sommes aujourd'hui 5722 PAC admis sur la liste d'aptitude. Sur ces 5722, 1900 ont déjà été reçus au concours de PH. Que de chemin parcouru ! il est toujours utile de s'en souvenir.

Toutefois, au fil du temps, le dossier « PADHUE » est devenu plus complexe. En effet, tous les problèmes n'ont pu, à ce jour, être résolus. Je parle des praticiens qui n'ont pu passer par la voie « PAC », de ceux qui ont obtenu l'autorisation d'exercer par la CSCT, et surtout de ceux qui n'ont toujours pas la possibilité d'obtenir cette auto-

risation. Tous se trouvent dans une situation précaire.

Par ailleurs ; Accès à la qualification, accès au concours de PH, problèmes de postes, transformation des postes de PAC en poste de PH, salaires etc. Que de problèmes non résolus !!! La commission de 10 ans prévue par la loi CMU n'est toujours pas mise en place. Le nouveau système d'intégration des PADHUE dans le système de santé français qui était sujet à négociations avec l'ancien gouvernement se trouve aujourd'hui au point mort. Il est vrai que nous avons maintenant, pour interlocuteur, un nouveau gouvernement.

Nous avons déjà été reçus par les principaux conseillers de l'actuel ministre de la santé. Ils nous ont très attentivement écoutés. A la rentrée, plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà programmés avec la nouvelle équipe gouvernementale.

Mon action à la tête du syndicat s'inscrit dans la continuité par rapport à mes prédécesseurs : « intégrer les PADHUE dans le système sanitaire français d'une façon juste et équitable ». Pour y parvenir, nous avons, plus que jamais, besoin de vous tous pour faire la preuve de notre solidarité et de notre détermination. J'ai la chance d'avoir « une équipe » à la fois expérimentée et dynamique pour faire avancer nos dossiers.

Je vous attends donc tous au 6ème forum du SNPAC qui se tiendra à Paris, le vendredi 15 novembre 2002.

En attendant de nous rencontrer, restez connectés ! afin de suivre, comme toujours, l'évolution des choses. A très bientôt.

Dr Serdar DALKILIC.

COURRIER A Mr Jean François MATTEI Ministre de la Santé

Paris, le 24 mai 2002

Monsieur Le Ministre,

Au nom de tous les Praticiens Adjointes Contractuels (PAC) et les praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) membres de notre syndicat ainsi qu'au nom du bureau du SNPAC et en mon nom personnel, je vous présente nos félicitations les plus chaleureuses pour votre arrivée à la tête du Ministère de la Santé.

Depuis 1995, date à laquelle, sur l'instigation de Mme Simone VEIL, le processus d'intégration des praticiens à diplôme hors union européenne a commencé, beaucoup de progrès ont été réalisés. En effet, sur près de 10 000 PADHUE, la moitié ont été intégrés grâce à la procédure de PAC et un quart par la procédure de l'autorisation ministérielle (voie du CSCT).

Néanmoins, plusieurs obstacles persistent en dépit de tous les efforts de ces mêmes praticiens qui rappelons-le, ont choisi de s'intégrer pleinement dans la société française d'une part, en obtenant leur naturalisation et dans le système de santé français d'autre part, en se présentant et en réussissant à toutes les épreuves et autres concours que les diverses lois et décrets, leur ont imposés.

Pourtant, pour le même travail et la même compétence, ils ne perçoivent que 55% du salaire de leurs collègues. Pour beaucoup d'entre eux la qualification dans leur spécialité n'est pas reconnue.

Il reste encore environ 2000 praticiens,

entre médecins, pharmaciens et dentistes, exclus de toute procédure d'intégration.

Enfin, et malgré le protocole d'accord du 13 mars 2000, sur près de 1900 PAC brillamment reçus au concours de PH, seuls 450 d'entre eux ont vu leurs postes transformés.

Nous sommes venus de différentes cultures et horizons, des quatre coins du monde avec une même et unique volonté réelle, d'intégration et de réussite.

Nous sommes le modèle d'une intégration réussie et nous voulons en donner l'exemple.

Nous réclamons dans notre pays qui est la France, tout simplement "l'égalité", aussi bien des devoirs que des droits.

Le soir du 5 mai, après avoir voté pour la république, nous avons été très sensibles aux paroles du chef de l'Etat, Monsieur le président Jacques CHIRAC, qui déclarait et je le cite:

Tout, tout dans l'action qui doit être maintenant conduite, devra répondre à cet appel et s'installer d'une exigence de service et d'écoute pour chaque Française et chaque Français."

La liberté, c'est aussi la reconnaissance du travail et du mérite."

L'égalité, c'est le refus de toute discrimination, ce sont les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous."

La fraternité, c'est faire en sorte que personne n'éprouve plus le sentiment d'être en quelque sorte laissé pour compte."

Nous avons entendu et écouté ces paroles qui ont trouvé chez nous un écho et une forte résonance.

C'est à présent le temps de l'action pour que ces paroles se transforment en réalité, alors même que nos situations

souffrent d'une absence d'écoute, d'une non-reconnaissance du travail et de la compétence et qu'à travail égal nous n'avons pas un salaire égal, renforçant ainsi le sentiment et le ressentiment d'être laissé pour compte.

Nous formulons donc par la présente, notre plus vif espoir de pouvoir vous rencontrer le plus tôt possible, afin de travailler ensemble pour parachever enfin, d'intégrer définitivement, dans l'égalité et la dignité, tous les praticiens concernés, dans le système de santé français.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons favorable et rapide, veuillez accepter, Monsieur Le Ministre, nos sincères félicitations, nos souhaits de réussite dans votre nouvelle fonction et l'expression de notre plus haute considération

Pour le bureau national
Dr Serdar Dalkilic
Président du SNPAC



Cotisation 2002 - SNPAC

La cotisation annuelle est de 50 euros. **Ceci concerne l'ensemble des PADHUE – Praticiens à diplôme hors Union Européenne** (associés = attachés, assistants, chefs de clinique / contractuel = PAC, attaché, assistant / ancien contractuel = PH, Libéral).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bureau du Syndicat National des Praticiens Adjoints contractuels (SNPAC) réuni en session ordinaire, le vendredi 5 avril 2002, constate que de nombreux blocages et de multiples obstacles persistent sur la voie de l'intégration des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE), et fait le communiqué de presse suivant

Salaire et prime :

Les PADHUE tous statuts confondus, exercent exclusivement dans les hôpitaux publics. Leur énorme contribution au bon fonctionnement et à la survie de nombreux hôpitaux de proximité n'est plus à démontrer : Ils assurent 60% des gardes alors qu'ils ne représentent qu'à peine 15% du corps médical. Et comment sont-ils traités et considérés en contre partie de ces services fondamentaux ? :

- Sur les 5250 reçus à l'examen d'aptitude de Praticien Adjoint Contractuel (PAC), 2000 praticiens demeurent sans poste de PAC et sont toujours contraints à exercer sous des statuts très précaires avec un salaire mensuel inférieur à 1000 euros !

- Les 1500 praticiens occupant un poste de PAC, qui est rappelons-le un "contrat de 3 ans maximum, dont le renouvellement est soumis au bon vouloir du chef de service et de l'administration et dont la non reconduite du contrat ne donne droit à aucune indemnité, sont payés 50% de moins que leurs collègues PH

pour un temps statutaire équivalent de dix demi-journées par semaine.

- Les PAC sont exclus de la prime d'exercice public exclusif (457,35 euros bruts mensuels) dont bénéficient les praticiens hospitaliers et depuis peu accordée aux chefs de clinique et assistants.

Transformation des postes PAC en poste PH :

- Le texte officiel reprenant les termes de l'accord du 13 mars 2000 et précisant les modalités pratiques de cette transformation n'est toujours pas publié malgré les multiples promesses de la tutelle depuis plus de deux ans.

- Le budget alloué à la transformation des postes PAC en poste PH couvre à peine 50% des PAC inscrits sur la liste d'aptitude du CNPH, pourtant de nombreuses Agences Régionales d'Hospitalisation (ARH), n'hésitent pas à détourner une partie de ce budget pour d'autres finalités.

- Imposer des concours et des examens à ces médecins sans leur garantir des postes en conséquence nous amène à penser que ces médecins ne sont utiles que sous des statuts précaires et sous payés, dont il est aisé d'imaginer les économies sur les masses salariales que cela engendre.

Concours National des Praticiens Hospitaliers (CNPH) :

Abusant du principe de souveraineté, des jurys de certaines spécialités ont délivré des verdicts pour les moins surprenants, lais-

sant peser lourdement sur eux, le doute quant à des consignes préalables prises pour écarter les PAC de la liste d'aptitude aux fonctions de PH. Ces mêmes irrégularités sont d'ailleurs constatées à l'examen d'équivalence en chirurgie dentaire et aux épreuves nationales d'aptitude de PAC.

L'expression de cette hostilité et de ces incohérences est certainement facilitée par l'absence de réglementation claire et transparente, donnant des con-

MAINTENIR LES PRATICIENS A DIPLOME HORS UNION EUROPEENNE DANS LA PRECARITE CONDUIRA A METTRE LA VIE DE L'HOPITAL PUBLIC EN DANGER

signes et des grilles de notation précises et impartiales, ainsi que par l'absence d'un secrétaire de séance représentant le Ministère au sein de chaque jury.

Devant les faits avérés de ces irrégularités, le SNPAC a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat concernant le CNPH 2001 dans certaines spécialités dont la chirurgie orthopédique, la chirurgie viscérale, la cardiologie, l'hématologie biologique et la pharmacie.

L'avenir des PADHUE sans statut :

Les promesses d'autoriser à un maximum de PADHUE l'accès à la dernière session des épreuves de PAC n'ont pas été suivies d'effet, laissant près de 2000 médecins exerçant dans les hôpitaux français, en marge de toute intégration.

Une nouvelle procédure de recrutement de ces médecins devrait remplacer les anciennes procédures (les épreuves PAC et l'autorisation ministérielle d'exercice par le biais du CSCT) ainsi que le prévoyait la loi CMU en juillet 1999. Pourtant le texte officiel concernant ces nouvelles procédures n'est toujours pas publié.

De plus, plus de 1500 dossiers sont encore bloqués dans la voie du CSCT alors que les candidats ont satisfait aux épreuves écrites et orales de contrôle des connaissances scientifiques et exercent sous des statuts précaires, comme FFI ou attaché associé, à l'hôpital public.

Les chirurgiens dentistes à diplôme hors union européenne

L'expression «exclusion délibérée et consensuelle» semble la plus appropriée à qualifier leur position : la situation est totalement bloquée et sans espoir d'amélioration en vue. En effet, seuls 7 candidats ont été retenus sur 140, aux épreuves de connaissances. En outre, les épreuves de PAC concernant une minorité d'entre eux, ne semblent pas voir le jour, malgré 2 lois adoptées.

Les pharmaciens à diplôme hors union européenne

La situation des pharmaciens est exaspérante, après avoir subi la diffamation pure et simple d'une organisation syndicale, leurs droits qui sont juridiquement affirmés se trouvent confisqués.

EN CONCLUSION :

Devant ce flagrant constat de blocages à tous les niveaux et en vue de faire aboutir l'ensemble de ces revendications légitimes, le SNPAC organise une journée de mobilisation et de sensibilisation à l'échelle nationale, le jeudi 25 avril 2002, avec un arrêt de travail et des soins non urgents, entre 9h00 et 18h00 et exige :

La parution immédiate de

tous les textes en attente :

- * Représentation des PAC dans les comités médicaux d'établissement,
- * Transformation des postes PAC en poste PH,
- * Nouvelles procédures de qualification,
- * Nouvelles procédures de recrutement des PADHUE
- Le réajustement des salaires des PAC sur les salaires de PH
- L'attribution de la prime d'exercice public exclusif.

- Des dispositions fermes de la part de la tutelle garantissant l'égalité des chances et l'impartialité des jurys au CNPH et à l'examen d'aptitude PAC.
- Une garantie pour que la totalité du budget alloué à la transformation des postes PAC en postes PH ne soit utilisée qu'à cette finalité.
- La levée de tous les obstacles et de toutes les difficultés s'opposant à l'intégration de tous les praticiens, médecins, chirurgiens dentistes et

pharmaciens, à diplôme hors union européenne.

En cas d'échec des négociations, le SNPAC se réserve le droit de lancer un mot d'ordre de grève des gardes pendant tout l'été 2002.

Le Bureau National

A tous les Internautes

Vous pouvez trouver sur notre site internet www.snpac.fr, plusieurs documents concernant les PADHUE, les PAC, les PH... Voici trois textes officiels consolidés au 20 juillet 2002 :

- * **Statut PH temps plein :** <http://www.snpac.fr/phstatutd84131V13juillet2002.htm>
- * **Statut PH temps partiel :** <http://www.snpac.fr/phtempspartielhjt.htm>
- * **Concours PH :** <http://www.snpac.fr/phconcoursd99517juillet2002.htm>

A tous les PADHUE

Notre Président, le Dr Serdar Dalkilic, vous transmet ce message :
Comme vous le savez, notre charte de 1997/1998/1999 a été modifiée une fois pour les années 2000/2001/2002.
Vous pouvez nous envoyer vos idées, vos revendications et vos remarques rapidement pour qu'on puisse les valider par nos instances avant la fin de cette année 2002. Ceci dans le but de préparer notre charte pour les années 2003/2004/2005.



RECRUTEMENTS

CH de Paray le Monial

71 Bourgogne du sud
Service de cardiologie
Recherche un PAC
Contacter le Dr Quillasi

☎ : 03.85.88.43.41

Directeur / ☎ : 03.85.88.44.44

CH de VICHY (03201)

BP 2757
Propose un poste PAC
en Pédiatrie et anesthésie
Contacter Dr Goumy

☎ : 04.70.97.33.78

www.ch-vichy.fr

CH d'Epernay

51 Marne
Propose un poste PAC
Service des Urgences
Contacter Dr Noizet

☎ : 03.26.51.71.31

CH de Valgones

50700 Valgones
recherche un médecin
Service de Médecine
Contacter ☎ : 02.33.95.70.15

CH Senlis (60)

Service de Cardiologie

Recherche un FFI
Contacter Dr Mougeot

☎ : 03.44.21.70.25

CH de Privas (Ardèche)

07000 Privas
Recherche un PH gynécologique
Recherche un PH radiologue
Contacter : Mme Fidon

☎ : 04.75.20.20.04

☎ : 04.75.20.20.03

Lundi 15 avril 2002

*** Intervention du Dr Kerrou sur Sénat TV ; Emission sur la chaîne public SENAT à 22 heures**

Jeudi 18 avril 2002

La Tribune du 18 avril 2002

Les médecins à diplôme étranger en grève le 25 avril
La Tribune, MedHermes
La Tribune indique que « le Syndicat national des praticiens adjoints contractuels a annoncé avoir déposé un préavis de grève de soins non urgents pour le jeudi 25 avril pour une meilleure intégration des praticiens à diplôme hors Union européenne ». Le journal ajoute que « le SNPAC déplore notamment que la rémunération des PAC reste encore très en deçà du salaire des praticiens hospitaliers ».

*** Le quotidien du médecin**

Les médecins à diplôme étranger en grève le 25 avril

Le SNPAC... souhaite dénoncer de cette façon les « obstacles » à l'« intégration pleine, juste et équitable » des médecins exerçant en France sous quelque statut que ce soit mais ayant obtenu hors de l'Union leur diplôme de médecin.

*** La dépêche du AFP**

... Cet arrêt de travail, qui concerne tous les praticiens (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes) à diplôme hors union européenne...

Le SNPAC demande la levée "de tous les obstacles" qui "persistent sur la voie de l'intégration des praticiens PADHUE".

Il exige aussi "des dispositions

fermes de la part de la tutelle garantissant l'égalité des chances et l'impartialité des jurys au concours national de praticien hospitalier et à l'examen d'aptitude PAC".

Mardi 23 avril 2002

*** La dépêche du AFP**

L'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) soutient les médecins à diplôme étrangers qui ont déposé "un préavis de grève..."

L'INPH déclare qu'il "accompagne et comprend la journée d'action du 25 avril et appelle à une mobilisation totale autour de ces praticiens qui ont rendu, rendent et rendront encore des services essentiels à la qualité de soins dans les hôpitaux publics".

Mercredi 24 avril 2002

MedHermes : « Nous voulons être le modèle d'une intégration réussie »

« Les praticiens de nuit veulent voir le jour ». C'est le message que veulent faire passer les PADHUE en organisant demain une journée de mobilisation. « *Maintenir les PADHUE dans la précarité conduira à mettre la vie de l'hôpital public en danger* » estiment-ils. Pour se faire entendre, ils décident de mettre sur pied « *une attaque électronique* » en envoyant mails et fax pour sensibiliser le public... Serdar Dalkilic, président du SNPAC nous explique les motivations de ce mouvement.

Quelle est la situation actuelle des PADHUE?

Nous trouvons que malgré les efforts des PADHUE pour s'intégrer à l'hôpital, il y a encore des blocages. Nous avons passé tous les examens possibles et imaginables, nous avons fait tous les efforts

nécessaires et nous sommes bloqués dans notre intégration alors que nous voulons être le modèle d'une intégration réussie...

D'après vous, qu'est-ce qui explique cette situation ?

Il existe des blocages à tous les niveaux. La situation des PADHUE est très hétérogène. Sur 10 000 ou 11 000 praticiens à diplôme étranger, 1 900 ont le concours de praticiens hospitaliers. Parmi eux, seuls 300 ont un poste. Le ministère s'était engagé à transformer 700 postes mais l'ARH a utilisé le budget pour d'autres opérations. Sur un budget prévu pour 100 postes, seuls 45 ont été transformés ! Même le ministère n'arrive pas à faire pression sur l'ARH... Nous trouvons qu'il est scandaleux que le budget consacré à un corps qui a fait la preuve de sa volonté d'intégration, sa ténacité, d'une moyenne d'âge de 45 ans soit employé à autre chose !

Lorsque vous présentez à l'ARH ces arguments, que vous répond-elle ?

On nous dit que l'ARH a ses propres soucis budgétaires et que les hôpitaux doivent aussi faire un effort !

A quelles ARH faites-vous allusions ?

A celles de l'Ile de France, de PACA, et de Rhône-Alpes. Il y a heureusement des ARH qui jouent bien le jeu.

Que vous disent les autorités de tutelle face à cette situation ?

Elles nous répondent qu'il est difficile de faire pression car l'ARH

Pour obtenir les détails ; tapez www.snpac.fr

une certaine autonomie. Il n'existe pas de contrôle sur la façon dont sont utilisés les budgets.

Dans vos communiqués de presse, vous évoquez d'autres préoccupations...

Pour obtenir le concours PH, il faut passer devant des jurys. Certains d'entre eux sont influencés par des lobbies qui bloquent la situation. Il est bien évident que les jurys sont souverains :

Nous avons toujours voulu nous intégrer par la grande porte et nous ne demandons pas de passe-droits.

Sur la question du niveau, le jury est souverain ! Mais quand on arrive au concours, il y a déjà une sélection naturelle : si un médecin qui travaille depuis des années dans un service de chirurgie est mauvais, ça se sait ! Je ne pense pas que les difficultés rencontrées au niveau du concours soient toujours liées à une question de niveau... Dans certaines spécialités – chirurgiens, radiologues, anesthésistes - il existe également des barrages. Certains médecins, chirurgiens, exercent à l'hôpital sans en avoir la qualification officielle : ils ont l'autorisation d'exercer, ils sont inscrits au registre de l'Ordre mais en tant que généraliste. La situation est totalement paradoxale... Certains médecins à diplôme étranger qui ne sont pas PAC, qui n'ont pas réussi le CSCT, ou qui n'ont pas rempli les conditions pour pouvoir s'y inscrire continuent à travailler dans des conditions très précaires. Que vont-ils devenir ? Aucun texte ne prend en compte leur situation.

Que va-t-il se passer pour eux ?

Ils peuvent continuer à travailler comme attachés. On les appelle les « gardiologues ». Parfois, ils y laissent leur peau. Quand on fait vingt gardes par mois, qu'est-ce que cela peut donner ?

Il y a un an environ, vous aviez déjà engagés un certain nombre d'actions et de discussions. Le ministère n'a-t-il pas tenu ses promesses ?

S'il y a un ministère avec lequel nous avons avancé dans la bonne direction, c'est avec celui de Mr Kouchner. Aujourd'hui, nous voulons alerter les gens : 60 % des gardes sont assurés par nous et la base est très remontée.

Vous ne craigniez pas que vos actions passent inaperçues entre les deux tours de l'élection présidentielle ?

Au contraire, nous sommes dans le sujet. Le débat tourne autour de l'intégration. Nous représentons une des plus grandes organisations d'intellectuels d'origine étrangère.

Vous pensez que les PADHUE subissent une discrimination ?

Je ne pense pas qu'il s'agisse de discrimination raciale : c'est plutôt de la léthargie. Il y a cinq ou six ans, tout le monde travaillait dans l'illégalité. Mme Veil a ouvert une brèche. Il y a des progrès mais lentement. L'âge moyen des PADHUE est 45 ans et on ne veut pas encore attendre sept ans ! L'hôpital public manque de moyens et a fait beaucoup d'économies en faisant travailler les gens mois chers. On est au 21^{ème} siècle. On est en France. C'est inacceptable.

*Propos recueillis par
Céline Bergès*

JEUDI 25 avril 2002

* **PACA** : Deux reportages télévisés : Info régional de France 3 / Les 6 minutes de M6 / La Marseillaise (quotidien) dans son numéro du 25 avril 2002 nous consacre la moitié d'une page. / La Provence (le quotidien le plus vendu dans la région) dans son numéro du 26 avril nous consacre la dernière page toute entière. / Le Dauphiné Libéré (quotidien couvrant les Alpes et l'Isère) publie un article de très bonne qualité sur notre situation. / Intervention en direct avec un interview de 25 min sur RADIO SOLEIL (FM 87.7) lundi 22 avril à 12H30.

* **France Info** : Interview de collègues devant l'ARH diffusé par FRANCE-INFO réalisé par Olivier MARTOC et diffusé le 26 avril à 4 reprises (6H25, 7H55, 9H25,

11H25).

*** AFP—La grève des médecins à diplôme étranger suivie à 90%.**

La grève des soins non-urgents entamée jeudi par les praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) "est suivie à 90%", a estimé le président du SNPAC, instigateur de cette "journée de mobilisation".

"Toutes les régions sont mobilisées, la grève est suivie à 90%", a indiqué à l'AFP Serdaï Dalkilic, ajoutant :

"nous sommes très soutenus par nos collègues français praticiens hospitaliers".

Le SNPAC... exige aussi que soit garantie "l'égalité des chances et l'impartialité des jurys au concours national de praticien hospitalier et à l'examen d'aptitude des PAC".

*** Le Parisien**

Le Parisien note que « le syndicat national des praticiens adjoints contractuels appelle aujourd'hui ses troupes à débrayer, afin d'obtenir une meilleure intégration ». Le quotidien indique que « le syndicat déplore notamment que la rémunération des PAC reste très en deçà du salaire des praticiens hospitaliers, alors qu'ils supportent la même charge de travail et font souvent plus de gardes ».

*** Le quotidien du Médecin**

L'intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) a apporté aujourd'hui son soutien au SNPAC...

*** Reportage sur France3 à 12h00 et à 19h00 le 25 avril 2002**

*** Le quotidien du Médecin**

Les médecins à diplôme étranger en grève aujourd'hui

Les médecins, les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes diplômés hors de l'Union européenne observent toute la journée, à l'appel du SNPAC, une grève des soins non urgents doublée d'une opération de « zèle électronique ». Ils réclament leur intégration pleine, entière et rapide dans le système de soins français.

Cette journée « de sensibilisation et de mobilisation » est organisée par le SNPAC...

...la diffusion d'une « pétition de soutien ». Ce document est intitulé

« Les médecins de nuit veulent voir le jour »,

en référence au fait que de nombreux médecins à diplôme étranger ont dû longtemps - et doivent encore, pour certains d'entre eux - accumuler les gardes nocturnes pour s'assurer un revenu décent. Les grévistes sont également invités à mener une opération de « zèle électronique » en inondant de fax ou d'e-mails le ministère de la Santé, les ARH ou les DRASS. Durant l'après-midi, les médecins à diplôme étranger doivent rencontrer leur directeur, le président de leur CME et leur directeur d'ARH.

Faire sauter les derniers blocages

Alors que, depuis 1995, des efforts successifs ont été faits par les gouvernements pour intégrer des médecins jusque-là exploités sous des statuts très précaires par le système hospitalier français, le SNPAC demande que tout soit maintenant soldé et que les derniers pas nécessaires à une reconnaissance pleine et entière de ces praticiens soient franchis. « Nous avons attendu quinze ans que les blocages sautent, que les mentalités évoluent, raconte le Dr Serdar Dalkilic, président du SNPAC, bien sûr, on peut imaginer que si on laisse encore passer dix ans, tout va se régler. Mais nous n'avons plus la patience d'attendre. Aujourd'hui, le principal motif de notre grève est de dire : arrêtons de traîner les pieds et intégrons ces gens qui, depuis quinze ans, ont fait tous les efforts possibles, ont accepté, parce qu'ils voulaient entrer dans le système par la grande porte, de passer tous

les examens qui leur étaient demandés. »

Les voies d'intégration que réclame le SNPAC diffèrent selon les statuts que les médecins diplômés hors de l'Union ont acquis au fil des années. Pour ceux qui sont devenus praticiens hospitaliers (PH) - ils sont presque 2 000 -, la question à régler est celle de la transformation du poste qu'ils occupaient jusque-là en poste de PH : 800 d'entre eux ne l'ont pas obtenue et ne bénéficient donc ni des conditions de travail ni du salaire que devrait leur assurer leur nouveau statut. La même difficulté se retrouve pour les quelque 5 000 PAC dont presque la moitié n'ont pas de postes... Le SNPAC dénonce, en outre, des « irrégularités » dans l'accès des PAC au statut de PH (en 2001, l'organisation a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat dans des spécialités comme la chirurgie orthopédique, la cardiologie, la pharmacie, etc.). La révision à la hausse des salaires des PAC est également demandée. « Nous trouvons scandaleux qu'une PAC au dernier échelon n'arrive même pas au premier échelon d'un PH », dénonce le Dr Dalkilic.

La situation des 2 000 médecins que le système laisse, à l'heure actuelle et pour de multiples raisons (date d'arrivée en France, nombre d'années d'exercice dans les hôpitaux français), sur le bord de la route préoccupe enfin le SNPAC qui réclame la parution des décrets d'application du nouveau système d'intégration prévu en 1999 par la loi créant la CMU.

Décidé de longue date, le mouvement d'aujourd'hui risque de prendre un relief particulier au cœur d'un « entre-deux-tours » de l'élection présidentielle où un candidat défend noir sur blanc la préférence nationale à l'hôpital, même si 90 % des médecins dits « à diplôme étranger » ont la nationalité française.

Karine PIGANEAU

Lundi 29 avril 2002

* Le Quotidien du Médecin Médecins à diplôme étranger : grève bien suivie.

Selon le SNPAC organisateur de cette journée de mobilisation, 90 % des praticiens diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE) ont observé jeudi dernier une grève des soins non urgents. Le Dr Serdar Dalkilic, président du SNPAC, estime avoir ainsi atteint son objectif « de sensibilisation de la population aux difficultés que rencontrent encore les médecins à diplôme étranger pour s'intégrer dans le système de soins français ».

Jeudi 16 mai 2002
Médecins étrangers : la dernière ligne droite ? Par HOSPIMEDIA, infomédiaire hospitalier - <http://www.hospimedia.fr>

Après des années de tractations pour faire évoluer un statut des plus précaires, les médecins qui ont obtenu leur diplôme en dehors de l'Union européenne, en grève fin avril, font pression pour que les derniers obstacles à la régularisation de leur situation professionnelle tombent enfin.

Les médecins à diplôme étranger revendiquent depuis des années, avec l'aide du Syndicat national des praticiens contractuels (SNPAC), une régularisation de leur situation professionnelle souvent précaire. Malgré des avancées notables, ces médecins aspirent aujourd'hui à une véritable reconnaissance de leurs compétences, à un statut et un salaire comparables à ceux de leurs confrères au diplôme français. Après la grève de fin avril, le SNPAC espère que les prochains décrets, qui apporteront enfin à ces médecins une clarification de leur statut, seront bientôt publiés. Une interview du Dr Hani-Jean Tawil, secrétaire adjoint du SNPAC.

Géraldine LANGLOIS

• QUALIFICATION : UNE DIRECTIVE EUROPEENNE A L'ETUDE

Le Bulletin de Médecin 5 / mai 2002

Une proposition de directive devrait être bientôt examinée par le parlement européen. Elle se substituerait à la directive 93/16 qui organise la reconnaissance des titres

1. Le nouveau projet de directive

La directive 93/16 actuellement en vigueur avait pour but de couvrir un grand nombre de diplômes de spécialités médicales et de reconnaître automatiquement la formation correspondante. Ainsi, les diplômes de spécialistes sont reconnus s'ils existent dans au moins deux pays membres. La reconnaissance est fondée sur un accord de formation minimale auquel doivent satisfaire tous les États membres.

Ce nouveau projet de directive, dont le prétexte est l'élargissement de l'Union prévu dans deux ans, part d'une idée tout à fait différente. Seuls seraient reconnus les diplômes des spécialités qui existent dans l'ensemble des pays membres tandis que les autres diplômes de spécialistes seraient soumis au système général et non plus sectoriel (voir encadré). La reconnaissance systématique ne serait donc possible que

pour dix-sept spécialités. Tous les autres spécialistes qui désireraient migrer seraient soumis à un examen individuel et le pays d'accueil pourrait exiger des périodes de stages complémentaires, selon ses propres critères.

Ce projet de directive concernerait des spécialités courantes comme la dermatologie, la médecine du travail, la chirurgie maxillo-faciale, etc. Indiscutablement, ce type de directive nous entraîne vers un consumérisme que les autorités européennes affichent d'ailleurs de plus en plus clairement. Le Conseil national de l'Ordre des médecins est fermement décidé à défendre les intérêts des médecins.

2. Dispositions transitoires pour certaines qualifications

Concernant les qualifications n'existant pas dans tous les pays de l'Union, le médecin pourra voir son diplôme reconnu par les États membres s'il dispose d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans. On peut s'interroger sur la pertinence de ce délai.

3. La prestation de service

La prestation de service est une procédure qui autorise un praticien à exercer dans un pays d'accueil, de façon ponctuelle, sans être inscrit

auprès des organisations professionnelles correspondantes. Le projet de directive autorise une prestation de service de seize semaines. On peut également s'interroger sur la pertinence de ce délai dont il faudra bien évaluer les risques pour les professions non reconnues ou les thérapeutiques non éprouvées.

4. Distinctions dans l'exercice médical

Ce projet fait une distinction entre les médecins de base, les médecins généralistes et les médecins spécialistes. Mais comment définir une médecine de base ? S'agit-il des deux premiers cycles des études médicales avant le troisième cycle formateur ? S'agit-il d'un exercice particulier dans certains pays ?

5. Diplôme de pays tiers

Jusqu'à présent, la plupart des pays demandaient aux médecins titulaires d'un diplôme extraeuropéen de réussir une période probatoire ou de valider leurs acquis professionnels. Le projet de directive indique de façon très claire que si ces médecins sont autorisés à exercer dans un pays membre de l'Union pendant au moins trois ans, une autorisation ne pourra leur être refusée dans les autres pays de l'Union. Cette

disposition pourrait entraîner la migration de médecins titulaires de diplômes de pays tiers qui sont aux frontières de l'Union.

Pierre Haehnel

LE SYSTÈME ACTUEL

Aujourd'hui, la reconnaissance des qualifications professionnelles est assise sur trois systèmes différents :

a) Les directives sectorielles : Douze directives sectorielles s'occupant de sept professions réglementées (médecins, infirmières, dentistes, vétérinaires, sages-femmes, pharmaciens et architectes).

b) Les directives générales pour les professions commerciales.

c) Les directives horizontales qui régissent toutes les professions non réglementées. Dans ces professions, il n'y a ni reconnaissance automatique, ni exigence de formation minimale à niveau européen. Le pays d'accueil du professionnel est autorisé à demander une formation complémentaire s'il le juge nécessaire.

Pour obtenir l'intégralité de la directive 93/16, tapez www.snpc.fr



**Compositions
des
commissions**

Plusieurs arrêtés datant du 12 juillet 2002 publiés au Journal Officiel du 19 juillet 2002 qui portent nomination :

*à la Commission nationale de première instance de qualification en orthopédie dento-faciale, en endocrinologie et maladies métaboliques, en maladies de l'appareil digestif.

*à la Commission nationale d'appel de qualification en maladies de l'appareil digestif, en endocrinologie et maladies métaboliques.

Pour les détails, tapez : <http://www.legifrance.gouv.fr> ou www.snpc.fr

Hôpital EXPO et SNPAC

Le SNPAC a participé activement à l'Hôpital Expo, Porte de Versailles, au Parc des Expositions, Hall 1.1, Paris, du Mardi 21 mai au Vendredi 24 mai 2002 du 9 heures à 18

heures.
Stand du SNPAC au village des associations / Hall 1 / SNPAC : Stand Y 96 - ZB 105
17 rue de la Bluterie,

94370 SUCY EN BRIE - FRANCE

Activités :
Syndicat ou association de professionnels de santé



SÉMINAIRE DU SNPAC

Le SNPAC organise un séminaire vers mi-septembre prochain en présence des responsables du Bureau national, du Conseil d'administration, des délégués régionaux et des Présidents des zones.

Le but de ce séminaire est de préparer la charte du SNPAC pour les trois prochaines années 2003/2004/2005, de renforcer ses structures et enfin d'harmoniser sa stratégie et ses actions sur le plan national, régional et local.

Les dates, le lieu et les places ouvertes au concours PH 2002

Arrêté du 8 avril 2002 modifié par l'arrêté du 2 mai 2002 (JO du 5 mai 2002, pages 8693 et 8694) La composition des jurys sera affichée sur le lieu des épreuves orales.

La période d'inscription à ces épreuves est fixée du 3 au 28 juin 2002 à 17 heures...

Les épreuves écrites ont lieu à l'espace Jean Monet, 47, rue des Solets, 94553 Rungis...

* le 5 novembre 2002, à 8 heures : les disciplines pharmacie et psychiatrie ;

* les 6 et 7 novembre 2002, à 8 heures : les spécialités des disciplines biologie, chirurgie, médecine, odontologie, radiologie et imagerie médicale.

Les auditions, par spécialités, se dérouleront à Rungis du 6 janvier au 28 février 2003. Les candidats recevront une convocation pour chaque épreuve.

Le nombre des places ouvertes : Tapez http://www.legifrance.gouv.fr/html/frame_jo.html ou www.snpac.fr

Voici le nombre des places par spécialité (type I : 1437, type II : 2930 et le total : 4367).

Biologie(69,74,143), Chirurgie (306,331,637), Pharmacie (60,95,155), Psychiatrie (140, 514, 654), Radiologie (69, 160,229), Odontologie (11, 7, 18), Médecine (782, 1749, 2531).

TRANSFORMATION DE POSTES PAC EN POSTES PH

Circulaire DHOS/M/M3/n° 261 du 29 avril 2002 relative aux postes de praticien adjoint contractuel et à leur transformation en postes de praticien hospitalier.

Le concours national de praticien hospitalier d'établissements publics de santé organisé en 2000 et en 2001 a permis l'inscription sur la liste d'aptitude de praticien hospitalier de nombreux candidats issus du statut des praticiens adjoints contractuels.

En effet, 943 d'entre eux ont passé avec succès les épreuves en 2000 et 962 en 2001, avec un pourcentage de réussite identique à celui des candidats issus d'autres cursus.

Le protocole du 13 mars 2000 signé par les organisations syndicales de praticiens hospitaliers acte le principe de la transformation des postes de praticien adjoint contractuel en poste de praticien hospitalier, dès lors que les praticiens en fonctions sur ces postes sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de PH et que cette transformation est cohérente avec les orientations définies par le SROS, pour l'établissement et l'activité considérés.

Ce principe, déjà rappelé par la circulaire DHOS du 6 décembre 2000, a pleinement été mis en œuvre : en 2001, le bilan des transformations de postes de praticien adjoint contractuel en praticien hospitalier se monte à 414 transformations de postes, pour un financement prévu, au niveau national, correspondant à 258 transformations.

Pour 2002, la circulaire DGS/DSS-1A/DHOS-O-F2 n° 2001/649 du 31 décembre 2001 citée en référence précise,

par région, les montants consacrés à ces transformations, intégrés dans les dotations régionalisées, soit 26,280 millions d'euros, permettant la transformation de 700 postes en 2002 (500 en année pleine).

Il vous appartient d'instruire les demandes de transformations de postes de PAC en PH qui vous sont présentées au titre de 2002, dans les conditions prévues par la circulaire du 6 décembre 2000 précitée : seuls les postes occupés par un praticien adjoint contractuel reçu au concours national de praticien hospitalier et inscrit sur la liste d'aptitude sont concernés et peuvent bénéficier d'un financement à ce titre.

Je rappelle que les postes ainsi transformés feront obligatoirement l'objet d'une publication au journal officiel, dans le cadre du tour de recrutement. Dès à présent, un certain nombre de postes ainsi transformés ont été publiés en 2002. Les praticiens adjoints contractuels candidats sur ces postes pourront être en concurrence avec d'autres candidats ; leur nomination ne pourra intervenir qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers à temps plein, après avis de la commission statutaire nationale compétente ; par conséquent, je rappelle qu'ils n'ont pas la garantie d'être nommés sur place.

S'agissant des postes transformés postérieurement à la publication des vacances d'emplois de praticien hospitalier au titre du tour de recrutement 2002, je vous rappelle que les praticiens adjoints contractuels qui les occupent peuvent être nommés praticiens hospitaliers à

titre provisoire, dans les conditions prévues par l'article 20 du décret n°84-131 du 24 février 1984 modifié susvisé, dans l'attente du tour de recrutement 2003.

(Il est également possible de transformer un poste de praticien adjoint contractuel en poste de praticien hospitalier à temps partiel, si cette transformation correspond à la fois au souhait du praticien adjoint contractuel concerné et aux besoins de l'établissement. Dans ce cas, la procédure de publication, d'examen des candidatures et de nomination est celle prévue par le statut des praticiens hospitaliers à temps partiel.)

Le suivi des transformations de postes de praticien adjoint contractuel en praticien hospitalier sera désormais effectué directement par la DHOS, bureau M 3, à partir des données SIGMED. Je vous invite en conséquence à veiller à ce que les informations relatives à ces opérations soient systématiquement renseignées.

Enfin je vous rappelle que les dernières épreuves nationales d'aptitude aux fonctions de praticien adjoint contractuel se dérouleront dans le courant du mois de mai 2002. En conséquence, les établissements hospitaliers disposant de postes vacants de praticien adjoint contractuel pourront assurer la publicité de ces postes à l'issue des épreuves (la publication des résultats est prévue dans le courant du mois d'août 2002), afin de favoriser le recrutement des intéressés. Dans cette attente, je vous invite à différer autant que possible les transformations ou suppressions de postes de praticiens adjoints contractuels vacants.

E. Couty

RÉSULTATS DES ÉPREUVES PAC—DERNIÈRE SESSION

La liste des 538 nouveaux PAC reçus aux dernières épreuves, vient d'être publiée au journal officiel de 2 août 2002 (arrêté du 16 juillet 2002).

Félicitations aux collègues reçus. Un article détaillé, sera consacré à ce dossier, lors de la parution de la prochaine gazette du SNPAC avec des détails sur les nombres des PAC après les 8 sessions par spécialité et par session.

Pour les détails, tapez www.snpac.fr



AUTORISATIONS DE LA PROFESSION

- 20 nouveaux médecins PAC sont autorisés à exercer la profession (via PAC) selon l'arrêté du 10 juillet 2002 (JO du 19 juillet 2002) et 66 autres selon l'arrêté du 16 avril 2002 2001 (JO du 20 avril 2002).

Pour les détails, tapez www.snpac.fr

COURRIER

Chers Amis,

Depuis longtemps, je voulais vous écrire pour saluer tout ce que vous faites, vraiment tout, pour votre courage infaillible, pour votre travail si efficace et si courageux, pour votre bulletin avec son excellent français et sa magnifique réalisation. Bravo et merci.

Je profite de l'envoi de ma cotisation pour vous dire que j'ai été virée, tout simplement virée, fin janvier 2001 du service de gynéco-obstétrique de St Germain-en-Laye après avoir travaillé sans interruption depuis 1986, d'abord en tant qu'attachée puis en tant que PAC depuis le 1er février 1998. Le chef de service (Pr Ville) et le Directeur de l'hôpital n'ont pas voulu renouveler mon contrat de PAC sans aucune raison valable.

Au chômage, j'ai pu effectuer quelques remplacements (car j'ai eu ma qualification) et je suis actuellement en train de préparer mon propre cabinet à Osny, près de chez moi, et je compte pouvoir commencer début octobre prochain.

Je salue tous les membres du bureau et vous prie d'acréer mes salutations les plus confraternelles.

Mme Elias Houda
OSNY, le 28/8/01

Bonjour,

Bravo pour le travail extraordinaire que vous faites. Ma question : est-ce que le concours PAC est valable comme le PH, pour une période de 5 ans pour trouver un poste ? les postes sont très rares en biologie, si après 5 ans on ne trouve rien, est-ce que nous perdons notre droit pour postuler un jour .

Randa Bittar, 21 juillet 2002

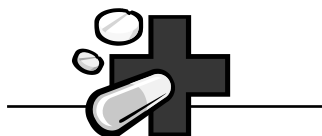
Bonsoir,

Merci pour tes encouragements.

La liste d'aptitude aux fonctions de PAC est valable "à vie" jusqu'à l'âge de la retraite. La liste d'aptitude aux fonctions de PH est elle valable 5 ans et ce depuis la

modification du décret du concours national de PH le 25 juin 1999. Auparavant elle n'était que de 3 ans et il y avait une limite d'âge fixée à 45 ans pour passer le concours ! Il faut absolument intégrer un poste de PH pour être tranquille du moins en exercice hospitalier. Nous ne manquerons pas de faire savoir au nouveau ministre les manques dans certaines disciplines!

Le Délégué Général
Khaloun Kerrou



Le Quotidien de Médecin / 5 avril 2002 Hôpital : les PAC obtiennent gain de cause

Les quelque 1 800 médecins à diplôme étranger devenus praticiens adjoints contractuels (PAC) puis praticiens hospitaliers (PH) sont en passe d'obtenir gain de cause au chapitre de la transformation de leurs postes.

Jusqu'à présent, une majorité d'entre eux, bien qu'ils aient été reçus au concours de PH, conservaient leur statut - et leur salaire - de PAC, les hôpitaux refusant, faute de moyens, d'augmenter leurs émoluments. Depuis trois ans, « *seulement quelques centaines de postes ont été effectivement transformés* », estime le Dr Serdar Dalkilic, président du Syndicat national des PAC (SNPAC) dans une lettre adressée au ministère de la Santé.

Une circulaire devrait paraître bientôt qui remettra en partie les pendules à l'heure en posant le principe de la transformation de 700 postes en métropole (123 en Ile-de-France, 63 en Picardie, 61 dans le Nord) et de 20 dans les DOM-TOM, et donnant des instructions dans ce sens aux agences régionales de l'hospitalisation (ARH).

Au sein des dotations hospitalières régionalisées, 26,68 millions d'euros sont spécifiquement alloués à cette opération.

En outre, les PAC dénoncent les conditions dans lesquelles ils sont reçus ou collés dans certaines spécialités au concours de PH.

« *Comment peut-on expliquer un taux de réussite de 20 % parmi les médecins à diplôme extra-européens en chirurgie orthopédique, en chirurgie générale, en hématologie biologique et en pharmacie, alors que ce taux dépasse largement 60 % dans les autres spécialités ?* », s'interroge le SNPAC, qui n'hésite pas à mettre en cause « *la partialité de certains jurys* ».

Le syndicat, qui se bat également pour que les PAC bénéficient de la prime de service public exclusif allouée aux PH n'ayant pas d'activité libérale et pour que leurs salaires soient revus à la hausse, n'exclut pas d'organiser une action de protestation avant l'élection présidentielle.

K. P.

Un jury impartial / Le quotidien du Médecin du 29 avril 2002

par le Dr Roland Charpentier, Crest

« Le Quotidien du Médecin » du 5 avril 2002, dans un petit article intitulé « Hôpital : les PAC obtiennent gain de cause », laisse entendre que le Syndicat national des PAC (SNPAC) remet en cause les résultats des récents concours de PH qui se sont déroulés, il y a quelques semaines.

Membre d'un jury de chirurgie, je tiens à faire savoir de la façon la plus formelle qu'il n'y a eu de la part des examinateurs aucune discrimination à l'égard des candidats que nous avons eu à juger.

Certains présentaient des dossiers très convaincants avec une expérience préalable longue et de qualité, des projets d'avenir solides et une motivation très forte.

Beaucoup avaient des dossiers universitaires très insuffisants, des services rendus très parcellaires et incohérents et souvent une absence de vision à long terme de leur activité de praticien hospitalier.

Enfin, certains avaient des dossiers d'un niveau tout à fait affligeant.

Il n'y a jamais eu, dans notre démarche, d'*a priori* ou de parti pris qui puissent donner à penser que nous avons été partiaux. Nous n'avons été guidés que par la prise en compte globale de tous les éléments d'une démarche qui motivait des candidats à postuler pour des postes de praticien hospitalier, dont on connaît la place centrale et importante dans l'organisation et le fonctionnement dans la plupart des hôpitaux non universitaires de notre pays.

Le gouvernement Raffarin Le Quotidien du Médecin du 13 mai 2002

Hôpital : la difficile mise en oeuvre des 35 heures
... La passation de maroquins s'est donc accompagnée d'une passation de tâches.

Le dispositif de réduction du temps de travail (RTT) des médecins hospitaliers fait partie des dossier en suspens. Des textes précisant, d'une part, les modalités de la RTT, en théorie effective depuis le 1er janvier, et, d'autre part, les conditions de l'intégration de la garde dans le temps de travail, prévue pour l'an prochain, ont bien été rédigés mais ils n'ont pas été soumis à temps au Conseil d'Etat... Le gouvernement Raffarin va donc devoir poursuivre la mise en oeuvre de la réforme dont Jacques Chirac avait dénoncé le caractère improvisé. Il sera aussi confronté aux conflits et aux mouvements revendicatifs des personnels hospitaliers qui exigent davantage de moyens pour les 35 heures.

Autre jachère : le futur mécanisme d'intégration des médecins à diplôme étranger dans le système de santé français, dont le principe a été posé dans la loi en 1999.

Les anciens dispositifs (épreuves donnant accès au statut de praticien adjoint contractuel - PAC - ou certificat de synthèse clinique et thérapeutique - CSCT) n'existeront plus dès 2003.

Il y a donc urgence à préciser le fonctionnement du nouveau système. La réforme, bien avancée sur le papier, du statut des attachés n'a pas abouti non plus...

K. P.

A Roubaix, le parcours du combattant d'Akli Kebaili, médecin libéral et fils d'ouvrier spécialisé **Lundi 3 juin 2002 (LE MONDE)**

Roubaix (nord) de notre envoyée spéciale

C'est le seul à avoir été *li loin*. "Avec son diplôme de médecin, Akli Kebaili, deuxième fils d'une famille de onze enfants -*tous avec un CAP ou BEP*", fait figure d'enfant prodige. Il est devenu la fierté de son père, ancien ouvrier spécialisé. De sa voix douce, cet homme de trente-six ans au visage rond raconte son parcours de réussite. Avec ses hauts et surtout ses bas.

Arrivé d'Algérie à quelques mois avec ses parents en France, l'enfant a vécu toute sa scolarité dans le quartier difficile de l'Alma-Gare. La famille s'installe dans une maison louée par l'usine de cire où son père travaille à la chaîne : quatre petites pièces pour treize, les toilettes et l'eau froide dans la courée. Akli passe sans encombre ses années d'école et de collège. *J'étais turbulent, mais mes bonnes notes me rattrapaient*, se souvient-il. Jusqu'à la classe de troisième où il est d'office orienté vers l'enseignement technique : *On m'a poussé en seconde techno alors que j'étais très bon en maths et français. C'est pas du tout ce que je voulais faire. J'étais nul en atelier. C'est grâce aux matières scientifiques et littéraires que j'ai eu mon bac !*, raconte le jeune médecin derrière ses fines lunettes rondes.

"CE N'EST PAS FAIT POUR VOUS"

Son choix de s'inscrire en médecine, c'est un copain italien qui l'a poussé à le faire. *Il m'a donné envie*. "Les premiers mois sont durs pour l'étudiant boursier qui n'arrive pas à faire face financièrement : les voyages quotidiens à Lille, la chambre universitaire, les livres à 500 francs" qu'il ne peut acheter. Il hésite à continuer et demande conseil au Centre d'information et d'orientation. *La conseillère m'a dit :*

Médecine, ce n'est pas fait pour vous.

Faites une filière courte et technique pour trouver un emploi rapidement et aider votre famille. Je suis sorti dégoûté, mais ce jour-là est né aussi un acharnement à réussir.

Pourtant, à la fac aussi, on lui fait sentir d'où il vient. *Les premières années, j'ai rencontré beaucoup de chefs de service et d'internes qui se demandaient ce que je faisais là*, assure Akli de sa voix douce. Il a vraiment l'impression qu'on ne lui a pas donné les meilleures formations et qu'on lui a donné à faire les tâches les plus ingrates. *Il fallait toujours être meilleur que les autres pour être accepté*, dit-il en passant. Les infirmières sont particulièrement dures avec le jeune étudiant à la peau basanée : *Un copain a failli arrêter à cause des remarques inces-*

santes. Beaucoup nous faisaient sentir qu'elles ne voulaient pas bosser avec nous."

Mais le plus dur était à venir. A la fin de sa dernière année, M. Kebaili fait une demande de poste à l'hôpital. Il veut s'installer en ville mais n'a pas encore la réponse à sa demande de naturalisation : il faut être français pour ouvrir un cabinet. Mais au CHU de Lille, les médecins étrangers n'ont pas non plus droit d'exercer comme les autres : *On m'a proposé un poste de faisant fonction d'interne (FFI), payé moins que le SMIC. Je me suis senti rabaissé, écarté du groupe. Je faisais le même boulot que les autres mais payé trois fois moins.*"

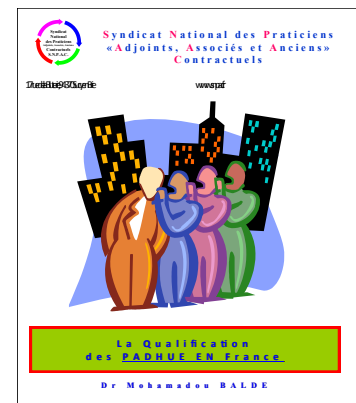
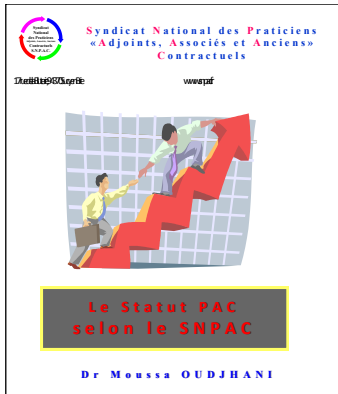
L'autre *ehoc* viendra de la préfecture : après trois ans d'attente, sa demande de naturalisation est refusée. Le fonctionnaire du service lui expliquera qu'*en France on ne veut pas de médecin arabe*. En fait, en émettant un avis négatif, le ministère de l'intérieur avait estimé que le jeune homme avait fait sa demande tardivement pour éviter de faire son service militaire. C'est finalement grâce à l'intervention du maire de l'époque, André Dilligent, que le jeune médecin obtiendra un réexamen de sa demande et sa carte d'identité française. Aujourd'hui installé dans le quartier de la Potennerie, à Roubaix, son cabinet de médecin reçoit une clientèle à 80 % immigrée.

Sylvia Zappi

Les premières années, j'ai rencontré beaucoup de chefs de service et d'internes qui se demandaient ce que je faisais là,

La difficile ascension sociale des diplômés issus de l'immigration **Lundi 3 juin 2002 (LE MONDE)**

Un rapport adopté mercredi 29 mai par le Conseil économique et social révèle que, loin d'avoir disparu, les pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes issus de l'immigration sur le marché du travail sont récurrentes et qu' » il existe une réalité extra-économique, non rationnelle ».



*** Guide & Annuaire du SNPAC : 1999 (loi CMU, le guide et l'annuaire des PAC), 2000 (Décret consolidé de statut PAC, l'annuaire des PADHUE), 2001 (Le guide et l'annuaire des PADHUE), Envoyer un chèque d'une somme de 10 Euros à l'ordre du SNPAC .**

*** Les fascicules du SNPAC : * Les PADHUE en France, de 1972 à 2002 et après !?! * La qualification des PADHUE en France. * La régionalisation du SNPAC. * Le statut PAC selon le SNPAC Envoyer un chèque d'une somme de 5 Euros à l'ordre du SNPAC.**

Pour faire la mise à jour, contacter le responsable, Dr Jacques SUNDA : mav.sunda@wanadoo.fr / Tél. : 06.82.41.23.37



Dernière minute !



Rencontre entre le cabinet du Mr Mattei et le SNPAC

Le SNPAC vient d'être reçu par le cabinet de Mr MATTEI, le bureau a développer, aux Pr Thibault et Mr Chabot, tous les points et les dossiers en attente concernant tous les PADHUE (Résultats des épreuves PAC "dernière session". Concours de PH... beaucoup d'irrégularités. Transformation de postes de PAC en PH bloquée !!! "Les PAC" toujours à moitié payés. Pas de prime d'exercice public exclusif. 4 Textes officiels toujours en attente. Blocage à l'intégration des chirurgiens-dentistes. Accès au PAC et au PH en Pharmacie stoppé !!!, la démographie médicale, la RTT...).

D'autres rencontres sont prévues, durant les mois d'août et septembre prochains, entre le SNPAC et la DHOS, Les ordres de la profession, les ARH...

Pour obtenir les détails, tapez www.snpac.fr

Les Délégués régionaux 2002

REGIONS	CODE	DELEGUE REGIONAL	TELFONE
Alsace	42	CHAMI Abdri	06.13.52.77.44
Aquitaine	72	GBRASSIM Lambert	06.09.42.50.90
Auvergne	83		
Bourgogne	26		
Bretagne	53	SEBBAR Driss	06.03.36.79.84
Centre	24	MIZELE Raymond	06.62.87.33.73
Champagne	21		
Corse	94	Mescheri Malik	06.10.02.11.60
Franche Comte	43	SABAH Remy	06.88.39.68.50
Languedoc Roussillon	91	BENBABAALI Mohamed	04.66.68.33.31
Limousin	74	GHARBI Nourdine	01.60.35.95.31
Lorraine	41	EL FARRA Mazen	06.61.75.66.66
Midi-Pyrénées	73	BOETTO Sergio	05.62.72.00.30
Nord	31	SENDID Boualem	03.20.97.06.24
Basse Normandie	25	FADHIL Chakib	02.33.45.05.77
Haute Normandie	23	DOUSSIR Abdelkader	06.24.31.03.90
Ile de France	11	TURKMANI Alexandre	
Paris / AP-HP	75	OUDJHANI Moussa	01.34.06.60.00
Pays de la Loire	52	El Moatat Mohamed	06.12.65.44.24
Picardie	22	ALFASSA KONDA A.	06.07.48.18.88
Poitou-Charentes	54	ERRABIA Moulay	05.49.83.83.33
Provence Côte d'Azur	93	Mescheri Malik	06.10.02.11.60
Rhône Alpes	82	DENNAQUI Mustapha	06.86.80.37.79
La Réunion	97	EDMAR Abdelhfid	02.62.57.19.68
MartiniqueGuadeloupe	97	BIAO Thomas	05.96.50.95.94
Guyane	97	BELHABRI Souad	06.94.40.69.19

MEMBRES DU BUREAU NATIONAL 2002

Président : DALKILIC Serdar
Tél. : 06.15.07.89.64

Délégué Général :
KERROU Khaldoun
Tél. : 06.70.03.71.10

Secrétaire général :
MDHAFAR Ayoub
Tél. : 06.63.07.22.34

Vice-Présidents :
BOGOSSIAN Elvira
Tél. : 06.19.19.60.89
KASSEM Mayssoun
Tél. : 06.23.05.48.06
OUDJHANI Moussa
Tél. : 01.34.06.60.00

Secrétaires Adjointes :
SUNDA Jacques
Tél. : 06.82.41.23.37
AMHIS Jamil
Tél. : 06.60.58.51.48
TAWIL Hani-Jean
Tél. : 06.60.66.20.90

Trésorier : DAOUDI Fouad
Tél. : 06.86.03.46.44

Trésorier Adjoint :
AMOUR Mohamed
Tél. : 06.09.81.65.63

Section « Contractuels » :
BRAMLI Slim
Tél. : 06.19.60.61.74

Section « P.H. » :
JAMALI Mohamed
Tél. : 06.11.77.79.10

Section « Libéraux » :
DARABU Georges
Tél. : 06.80.21.04.82

Sommaire

Le mot du Président	Page 2
Courrier à Mr J-F MATTEI, Ministre de la Santé...	Page 3
Communiqué de presse du SNPAC : La journée de mobilisation du 25 avril 2002. Recrutements	Pages 4 et 5
La média et la journée du 25 avril 2002...	Pages 6-7 et 8
Qualification : une directive européenne à l'étude ! Nominations des commissions de qualification	Page 9
Hôpital EXPO et SNPAC Séminaire du SNPAC Le concours PH 2002	Page 10
Transformation des postes PAC en postes PH : circulaire—avril 2002 Les autorisations de l'exercice de la profession (CSCT et PAC) Résultats des épreuves PAC: dernière session !!!	Page 11
Courrier : Le courage inflexible...	Page 12
Recours / Epreuves PAC !!!	
La presse nationale : les PAC obtiennent gain de cause, Un jury impartial, la difficile mise en oeuvre des 35 heures à l'hôpital.	Page 13
La presse nationale : le parcours du combattant, la difficile ascension sociale des diplômés issus de l'immigration !!!	Page 14
Guide du SNPAC et les fascicules ...	Page 15
Rencontre entre le cabinet de Mr Mattei et le SNPAC...	Page 16
Dernière minute : Les délégués régionaux, membres du Bureau National, Sommaire	Page 16

